

Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 6 mars 2014

Présents : Christian VERGNES, Maire, Marc ANDRIEU, Marie-Hélène BASTIDE, Annie COSTES, Michel COUFFIGNAL, Patrick CROUZET, Alain CROZES, Jean-Paul GARY, Patricia LAUR, David MAZARS, Alexandre TOUSSAINT, Nicolas VIDAL, Isabelle ENGELVIN, Amandine MAGNIETTE, Benoît RIGAL, Sandrine ROELS.

Absents excusés: Christophe ALARY, Eric PRATMARTY.

Christine Raynal, secrétaire de mairie.

L'ordre du jour de cette réunion est le suivant :

- 1) Approbation des comptes administratifs (CA) de la Commune, du service assainissement, des lotissements les Terrasses du Viaur et les Chênes,
- 2) Contrat d'entretien des installations campanaires,
- 3) Raccordement au réseau électrique d'un terrain au Plô,
- 4) Questions diverses.

1- Approbation des comptes administratifs de la Commune, du service assainissement, des lotissements les Terrasses du Viaur et les Chênes

Les comptes administratifs sont présentés par Monsieur le Maire.

COMMUNE

Le compte administratif est déroulé, chapitre par chapitre en fonctionnement et investissement. Il en découle les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2012	VIREMENT A LA Section de Fonctionnement	RESULTAT EXERCICE 2013	RESTES A REALISER 2013	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES à PRENDRE en COMPTE POUR l'AFFECTATION du RESULTAT
INVEST	65 366,04 euros		- 275 156,96 euros	Dépenses 271 997,69 euros	- 271 997,69 euros	- 481 788,61 euros
				Recettes 0,00 euros		
FONCT	266 478,66 euros	266 478,66 euros	236 157,87 euros			236 157,87 euros

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation de résultat, le Conseil Municipal, excepté Monsieur le Maire, décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2013	236 157,87 €
Affectation obligatoire : à la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au Budget primitif Compte 1068	236 157,87 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves compte 1068	0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement compte 002	0,00 €
Total affecté au compte 1068	236 157,87 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2013 Déficit à reporter (ligne 002)	0,00 €

Le compte administratif de la Commune est ainsi approuvé à l'unanimité sans la voix de Monsieur le Maire qui ne doit pas prendre part au vote.

ASSAINISSEMENT

Les résultats de ce service sont les suivants :

	RESULTAT CA 2012	VIREMENT A LA Section de Fonctionnement	RESULTAT DE L'EXERCICE 2013	RESTES A REALISER 2013	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES à PRENDRE en COMPTE POUR l'AFFECTATION du RESULTAT
INVEST	20 684,27 €		34 928,84 €	Dépenses 0,00 €	0,00 €	55 613,11 €
				Recettes 0,00 €		
FONCT	52 369,78 €	52 369,78 €	30 854,26 €			30 854,26 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en

priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement. Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2013	30 854,26 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP c/1068	0,00 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves c/1068 Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement c/002	0,00 € 30 854,26 €
Total affecté au c/1068	0,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/13 Déficit à reporter (ligne 002)	0,00 €

Le compte administratif du service Assainissement est ainsi approuvé à l'unanimité sans la voix de Monsieur le Maire qui ne doit pas prendre part au vote.

LOT. Les Terrasses du Viaur

Les résultats de ce service sont les suivants :

	RESULTAT CA 2012	VIREMENT A LA Section de Fonctionnement	RESULTAT DE L'EXERCICE 2013	RESTES A REALISER 2013	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES à PRENDRE en COMPTE POUR l'AFFECTATION du RESULTAT
INVEST	0,00 €		0,00 €	Dépenses 0,00 € Recettes 0,00 €	0,00 €	0,00 €
FONCT	36 775,23 €	0,00 €	0,00 €			36 775,23 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement. Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2013	36 775,23 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP c/1068	0,00 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves c/1068 Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement c/002	0,00 € 36 775,23 €
Total affecté au c/1068	0,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/13 Déficit à reporter (ligne 002)	0,00 €

LOT. Les Chênes

Les résultats de ce service sont les suivants :

	RESULTAT CA 2012	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2013	RESTES A REALISER 2013	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES à PRENDRE en COMPTE POUR l'AFFECTION du RESULTAT
INVEST	0,00 €		0,00 €	Dépenses 0,00 € Recettes 0,00 €	0,00 €	0,00 €
FONCT	33 968,55 €	0,00 €	51 845,83 €			85 814,38 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement. Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2013	85 814,38 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP c/1068	0,00 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves c/1068 Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement c/002	0,00 € 85 814,38 €
Total affecté au c/1068	0,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/13 Déficit à reporter (ligne 002)	0,00 €

Le compte administratif du service Assainissement est ainsi approuvé à l'unanimité sans la voix de Monsieur le Maire qui ne doit pas prendre part au vote.

Les comptes de gestion de ces entités sont également approuvés, à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2 – Contrat d'entretien des installations campanaires

Pour mémoire, c'est l'entreprise BROUILLET de Noailles (19) qui s'occupe de l'entretien des cloches des églises de Ceignac, Magrin et Calmont.

L'entreprise BODET (31) a effectué une proposition qui semble plus intéressante car elle intègre le suivi des paratonnerres.

Il est proposé de lancer une consultation en 2014 en dénonçant le contrat de BROUILLET avant la fin de l'année.

3 - Raccordement au réseau électrique d'un terrain au Plô

Pour mémoire, le Conseil Municipal a délibéré le 21/11/2013 pour s'engager à verser au SIEDA la participation de 2 400 euros pour le raccordement de ce terrain, laquelle doit nous être remboursée par la famille AUBELEAU, acheteur du terrain DURAND.

Aujourd'hui, le SIEDA nous demande une participation de 2 340 euros (montant inférieur suite au devis de l'entreprise) pour laquelle il convient de délibérer. Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

4 - Questions diverses

→ Affaire hameau Albinet : pour mémoire, il avait été acté lors du dernier Conseil Municipal le principe de mettre à l'enquête publique la parcelle sise à Albinet, supportant un puits avant de la rétrocéder à la famille AL RIFAÏ, propriétaire de part et d'autre de cette parcelle. Or, depuis cette date, les conjoints POUGET ont manifesté le souhait de l'acquérir.

Avant d'entamer cette procédure d'enquête, Monsieur le Maire précise qu'il convient de régler le problème du puits qui est sur le domaine public (est-il aliénable ?) : on attend une réponse du service juridique SVP. Il propose donc au Conseil Municipal de mettre cette affaire en « stand-by » tant que l'on n'a pas des avis juridiques aux questions posées. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine la proposition de Monsieur le Maire.

Pour information, Monsieur Dominique POUGET a déposé une demande de déclaration préalable pour l'extension de son poulailler.

En parallèle, la famille POUGET conteste la distance entre le mur et le bâtiment qui est en train d'être restauré par Mme AL RIFAI au motif que les véhicules de secours ne pourront pas accéder au village ; Monsieur le Maire précise que le SDIS a été contacté pour une vérification.

→ Aménagement de Village de Magrin : les travaux suivent leur cours.

→ Les Molinières 2 : les marchés de travaux seront signés le 12/3 avec l'entreprise COSTES. Les poutres du pont bascule sont en train d'être vendues à des ferrailleurs (150 euros la tonne).

→ La réunion de restitution du réseau de chaleur a eu lieu le 27 février : tous les partenaires paraissent intéressés par ce projet ; il a été acté que ce serait une autre structure que la Commune qui porterait ce projet ; le dossier de faisabilité a été transmis à l'ADEME et à la Région pour évaluer le montant des subventions possibles ; enfin, il a été émis l'idée de visiter une telle installation sur un site existant.

Affaire à suivre.

→ La battue aux pigeons et aux tourterelles turques organisée le 1^{er} mars sur Ceignac s'est bien passée.

→ Le recensement de la population a décompté 1821 bulletins individuels auxquels il convient d'ajouter les étudiants (environ 50) et les résidents des communautés (180 à 200 personnes).

→ Une opération « prévention routière » pour l'école La Nauze, site de Ceignac, est programmée le 15 avril avec une réunion préparatoire le 25 mars.

→ Une réunion a eu lieu à la Communauté de Communes avec Marielle MOULY, directrice du Pays Ruthénois, pour travailler sur la petite enfance : un questionnaire a été ébauché pour les mairies et dans un 2^{ème} temps sera distribué un questionnaire pour les familles.

→ Un planning pour la tenue des urnes est dressé et sera envoyé aux élus.

→ Monsieur le Maire rappelle que le mariage de Benoît RIGAL, élu, a lieu le samedi 22 mars à 16 h 30 en mairie.

Il termine cette dernière séance en remerciant l'ensemble des élus pour leur engagement.